

CS.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004- 228 DU 26 AVRIL 2004

Chargeant Madame Rafiatou KARIMOU, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire, de l'intérim de Monsieur Osséni Kémoko BAGNAN, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003 -209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}. – Pour compter du 26 avril 2004, Madame Rafiatou KARIMOU, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, pendant l'Absence de Monsieur Osséni Kémoko BAGNAN.

Article 2. – Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 avril 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MEPS 2 MESRS 2
MINISTERES 19 SGG 4 JO 1.